

Une newsletter mensuelle

Vol 06 - Numéro 7  
Juillet 2025

# The Bottom Line

## SOMMAIRE

Fiscalité Directe **2**

Fiscalité Indirecte **3**

Droit des Sociétés **4**

L'essentiel pour les CFO **5**

Fusions & Acquisitions **5**

Actualités Récentes **6-7**

Glossaire **8**

À Propos **9**

## MÉTRIQUES

### Indices

BSE SENSEX	83,606	2.65%	▲
NSE NIFTY50	25,517	3.10%	▲
NASDAQ Composite	20,370	6.57%	▲
NIKKEI 225	40,487	6.64%	▲

### Devises

USD/INR	85.70	-0.20%	▼
Euro/INR	101.01	-4.07%	▼
GBP/INR	117.68	-2.22%	▼
JPY/INR	0.60	-0.26%	▼

Note: L'évolution d'un mois sur l'autre au 30 Juin 2025 est indiquée en pourcentage  
Source: NSE.com, BSE.com, NASDAQ.com, NIKKEI.com, Investing.com



# FISCALITÉ DIRECTE

## Circulaires/Notifications

### PE redéfini, baisse de l'impôt sur les FTS et les redevances dans le cadre de la convention fiscale Inde-Oman.

L'Inde et Oman ont signé le 27 janvier 2025 un protocole modifiant leur accord de 1997 visant à éviter la double imposition et la fraude fiscale, entré en vigueur le 28 mai 2025. Le protocole modifie certaines définitions, telles que l'autorité compétente et l'année fiscale, réduit les taux d'imposition sur les redevances et les rémunérations pour services techniques (FTS) de 15% à 10%, et introduit des dispositions relatives à la non-discrimination. Il renforce également la procédure amiable (Mutual Agreement Procedure) et prévoit le refus des avantages du traité si l'un des objectifs principaux d'une opération était d'en tirer profit, sauf justification, c'est le test dit du but principal (Principle Purpose Test).

*Notification No. 69 of 2025 dated June 25, 2025*

## Décisions Judiciaires

### La date de mise en place de l'activité détermine la déductibilité des dépenses.

La société assujettie a été immatriculée le 14 juin 2006 et a obtenu son certificat de début d'activité le 11 août 2006. Au cours de l'exercice concerné, elle a revendiqué des dépenses liées à la mise en place de son activité, qui ont été rejetées par l'administration fiscale, au motif qu'aucune activité commerciale n'avait eu lieu durant l'année en question. En appel, le Commissioner a jugé que la date de mise en place effective de l'activité

est déterminante, et seules les dépenses engagées après cette date peuvent être prises en compte. Le Tribunal a confirmé la décision du Commissioner.

*Aricent Technologies (Holding) (P.) Ltd. (Delhi ITAT)*

### Le crédit d'impôt de TDS n'est autorisé qu'à la personne dont le revenu est effectivement imposable

Le contribuable, une société de transport maritime basée au Qatar, a perçu des revenus de fret issus de voyages en Inde, revenus exonérés d'impôt en vertu de la convention fiscale Inde-Qatar. Certains de ses clients indiens ont néanmoins prélevé la taxe à la source (TDS), certains en utilisant son propre numéro fiscal (PAN), d'autres celui de son agent. Le contribuable a déclaré un revenu nul mais a demandé le crédit intégral de TDS à son nom, ce que l'administration fiscale a refusé. Le Tribunal a jugé que, puisque la TDS avait été prélevée sur le revenu du contribuable, ce dernier avait droit au crédit total, même si une partie de la TDS avait été retenue sur le PAN de son agent, et ce, même en l'absence de la déclaration exigée par la loi.

*Milaha Integrated Maritime and Logistics (Mumbai ITAT)*

### L'indemnisation pour perte de valeur des stock-options constitue un revenu en capital non imposable.

La Haute Cour a jugé qu'un paiement volontaire unique versé au contribuable par la société mère de son employeur, en compensation de la perte de valeur de stock-options liée au désinvestissement d'une filiale, constituait un revenu en

### PE redéfini, baisse de l'impôt sur les FTS et les redevances dans le cadre de la convention fiscale Inde-Oman

### Le crédit d'impôt de TDS n'est autorisé qu'à la personne dont le revenu est effectivement imposable

### L'indemnisation pour perte de valeur des stock-options constitue un revenu en capital non imposable



capital non imposable au regard de la loi. La Cour a précisé que, puisque le contribuable n'avait ni exercé les stock-options ni reçu d'actions, ce paiement ne pouvait être considéré comme un avantage en nature. Elle a ordonné la délivrance d'un certificate de non-prélèvement (Nil Tax Deduction Certificate), confirmant que les compensations liées à des stock-options non exercées, sans attribution d'actions, ne constituent pas un revenu imposable.

*Manjeet Singh Chawla (Karnataka High Court)*

# FISCALITÉ INDIRECTE

## Circulaires / Notifications / Communiqués de presse

### La dette fiscale doit être automatiquement préremplie dans le formulaire GSTR-3B

À compter de la période fiscale de juillet 2025, la dette fiscale préremplie dans le formulaire GSTR-3B, issue des données du GSTR-1, ne pourra plus être modifiée manuellement. Toute modification devra désormais passer par le formulaire GSTR-1A.

*Advisory dated June 07, 2025*

### Délai de dépôt des déclarations

À compter de la période fiscale de juillet 2025, les contribuables ne seront plus autorisés à déposer leurs déclarations de GST après l'expiration d'un délai de trois ans suivant la date limite de dépôt de la déclaration concernée.

*Advisory dated June 07, 2025*

### Portail E-Way Bill 2.0

Le National Informatics Centre a lancé le nouveau portail E-Way Bill 2.0 le 1er juillet 2025, avec des fonctionnalités améliorées. Ce nouveau portail permettra un accès croisé entre les versions 1.0 et 2.0 du portail E-Way Bill, avec le maintien des fonctions essentielles afin d'assurer la continuité du service en cas de situation d'urgence.

*Advisory dated June 16, 2025*

## Décisions Judiciaires

### Imposition des remises

Les remises accordées par les fabricants aux détaillants ne peuvent pas être considérées comme une contrepartie pour des services

rendus par les détaillants en vue de promouvoir les produits du fabricant.

*Vardhman Electronics (Delhi High Court)*

### Utilisation erronée du crédit d'impôt

Le simple fait d'imputer un crédit d'impôt sur l'IGST sous les rubriques CGST et SGST ne constitue pas, en soi, une mauvaise utilisation du crédit d'impôt.

*Grand Hyundai (Kerala High Court)*

### L'immobilisation d'un compte de crédit en espèces n'est pas autorisée

Un compte de crédit en espèces représente une dette que le titulaire du compte doit à la banque au titre d'une facilité de prêt. Il ne peut donc pas être considéré comme un bien appartenant au titulaire, susceptible d'être saisi dans le cadre de la législation sur la GST.

*Skytech Rolling Mill Pvt Ltd (Bombay High Court)*



**La dette fiscale doit être auto-remplie dans le formulaire GSTR-3B**

**L'immobilisation d'un compte de crédit en espèces n'est pas autorisée**

**La date de la notification à comparaître et celle de l'audience ne peuvent pas être identiques**

### Aucun intérêt dû si le montant de la taxe est crédité sur le compte ECL

Lorsqu'un montant de taxe est crédité sur le compte ECL avant la date limite, aucun intérêt n'est éligible, même si ce montant est débité ultérieurement lors du dépôt de la déclaration après la date d'échéance.

*Tamilnadu State Transport Corporation (Villupuram) Ltd (Madras High Court)*

### La date de notification à comparaître et celle de l'audience ne peuvent être identiques

L'ordonnance de redressement a été annulée car la date limite de dépôt de la réponse à la notification à comparaître coïncidait avec la date de l'audience, privant ainsi le contribuable d'une véritable opportunité de se faire entendre.

*Kahna Bartan Bhandar (Allahabad High Court)*

# DROIT DES SOCIÉTÉS ET LÉGISLATIONS CONNEXES

## Circulaires / Notifications

### Transition de la version V2 à V3 du portail MCA21

Le dernier lot de 38 formulaires électroniques pour les sociétés sera lancé sur la version améliorée V3 du portail MCA21 le 14 juillet 2025. Cela marquera la migration complète des déclarations obligatoires de l'ancien système V2 vers la plateforme V3 enrichie. Le déploiement comprendra les formulaires relatifs aux déclarations annuels, à l'audit annuel, à l'audit des coûts, aux transactions entre parties liées, aux déclarations de CSR et aux dépôts XBRL. Le portail V3 permet l'interconnexion des formulaires, le préremplissage automatique des champs communs et la suppression des champs redondants, améliorant ainsi l'expérience utilisateur.

Le MCA a prolongé la date limite de dépôt jusqu'au 15 août 2025 pour 13 formulaires électroniques spécifiques, sans frais de dépôt supplémentaires, lorsque la date d'échéance ou de nouvelle soumission tombe entre le 18 juin et le 31 juillet 2025.

[MCA announcement dated June 16, 2025](#)

[MCA General Circular No. 01/2025 dated June 16, 2025](#)

### Règles modificatives sur les sociétés, 2025

Les sociétés légalement tenues de déposer leurs états financiers et autres documents au format XBRL devront obligatoirement joindre une copie des états financiers signés, dûment authentifiés, c'est-à-dire approuvés et signés par le conseil d'administration de la société, y

compris le rapport des commissaires aux comptes, le rapport du Board et les autres documents prescrits, au format PDF dans le formulaire électronique AOC-4 XBRL. Cette mesure entrera en vigueur le 14 juillet 2025.

[Ministry of Corporate Affairs Notification dated June 6, 2025](#)

### Mise en place d'un cadre réglementaire pour les plateformes de trading électronique

Afin de réguler les instruments du marché monétaire et d'instaurer un cadre visant à prévenir les abus de marché et les pratiques de négociations déloyales, la RBI a publié des directives relatives aux ETP (Electronic Trading Platforms). Une ETP désigne tout système électronique, autre qu'une bourse reconnue, sur lequel sont conclues des transactions portant sur des instruments éligibles, tels que les titres, des instruments du marché monétaire, des instruments de change, des produits dérivés ou tout autre instrument spécifié par la RBI. Des lignes directrices détaillées ont été définies concernant les critères d'éligibilité pour l'autorisation des opérateurs de plateformes ETP par la RBI.

[RBI/FMRD/2025-26/137](#) [FMRD.MIOD.No.02/14.03.027/2025-26](#) dated June 16, 2025

### Publication de normes révisées pour l'approbation des RPT

L'Industry Standards Forum a publié des normes révisées obligatoires à l'intention de toutes les entités cotées. Ces normes précisent

### Transition de la version V2 à V3 du portail MCA21

### Mise en place d'un cadre réglementaire pour les plateformes de trading électronique

### Nouvelles normes sectorielles publiées pour l'approbation des transactions entre parties liées (RPTs)

les informations devant être soumises au comité d'audit et aux actionnaires lors de l'examen des transactions entre parties liées (RPTs), afin d'assurer la conformité avec la réglementation de la SEBI.

[SEBI/HO/CFD/CFD-PoD-2/P/CIR/2025/93](#) dated June 26, 2025 effective September 1, 2025



## L'ESSENTIEL POUR LES CFO

**La RBI publie de nouvelles normes en matière de financement de projets pour les banques et les NBFC**

**Cadre complet publié pour les titres de dette liés aux critères ESG**

**La RBI publie de nouvelles normes en matière de financement de projets pour les banques et les NBFC**

De nouvelles directives ont été émises afin d'harmoniser et rationaliser les normes réglementaires applicables à toutes les entités régulées impliquées dans le financement de projets, qu'ils soient d'infrastructure ou non. Elles établissent un cadre fondé sur des principes pour la détection précoce et la résolution des situations à risque, avec des dispositions claires concernant l'octroi, le décaissement, le suivi et le traitement des comptes de financement de projets. Elles précisent les exigences prudentielles, les provisions à constituer ainsi que la classification des actifs et la comptabilisation des produits. Elles insistent aussi sur l'importance de maintenir une base de données centralisée sur les projets et visent à garantir la cohérence des rapports et la transparence des prêteurs

**Cadre complet publié pour les titres de dette liés aux critères ESG**

La SEBI a mis en place un cadre complet pour l'émission et la cotation des titres de dette ESG, notamment les obligations sociales, durables et liées au développement durable, en vigueur depuis le 5 juin 2025. Les émetteurs doivent se conformer aux standards internationaux, assurer la transparence des objectifs et impacts, et nommer des évaluateurs tiers indépendants pour la certification et le suivi. L'objectif est de renforcer la transparence, d'éviter le « purpose-washing » et de promouvoir des résultats réellement sociaux et durables, tout en alignant le marché de la dette indien sur les meilleures pratiques mondiales en matière de finance responsable.

**Exemption temporaire de l'envoi de copies papier des documents financiers**

La SEBI a accordé une dérogation temporaire à l'obligation d'envoyer des copies physiques des documents financiers aux détenteurs de titres non convertibles n'ayant pas enregistré leur adresse e-mail, conformément aux assouplissements prévus par le circulaire n° 09/2024 du MCA. Aucune pénalité ne s'appliquera en cas de non-respect du règlement 58(1)(b) entre le 1er octobre 2024 et le 5 juin 2025, pour les entités respectant ladite circulaire. Du 6 juin 2025 au 30 septembre 2025, les émetteurs pourront publier un lien web vers les documents financiers au lieu d'envoyer des exemplaires papier.

## FUSIONS & ACQUISITIONS

**Le marché de la venture debt en Inde atteint un point d'inflexion majeur**

L'écosystème indien de la venture debt connaît une transformation rapide : d'un outil marginal, il devient un pilier du financement des startups. Une analyse récente montre que le marché est passé d'environ 80 millions USD en 2018 à près de 1,23 milliard USD en 2024, soit un CAGR exceptionnel d'environ 58%. Cette dynamique reflète une croissance soutenue et une maturation du paysage financier, où les startups combinent dette et capital pour se développer efficacement sans céder trop de parts.

Sur le plan géographique, Bengaluru domine, représentant ~40% des transactions l'année dernière, suivie par Delhi et Mumbai. Fintech, consumer tech et cleantech attirent la majorité des financements, notamment les startups à revenus récurrents recherchant des capitaux de croissance pour leur fonds de roulement, leurs stocks ou des financements relais pré-IPO.

Ce changement est accéléré par l'entrée de banques internationales. HSBC a annoncé le lancement du premier fonds de venture debt adossé à une banque commerciale en Inde. Ce fonds viendra compléter ses initiatives actuelles de prêt aux startups. Il s'agit d'une avancée majeure, introduisant des tickets plus importants, des conditions de prêt standardisées et une plus grande crédibilité, renforçant la confiance des fondateurs, investisseurs en VC et bailleurs de fonds. La venture debt implique cependant des obligations : paiements d'intérêts, clauses restrictives, voire bons de souscription (equity warrants), ce qui la rend plus adaptée aux entreprises disposant de revenus stables. Cela dit, dans un contexte de contraction du marché du capital, de plus en plus de fondateurs perçoivent cette dette structurée comme un levier puissant pour atteindre des étapes clés sans dilution de capital.

À mesure que l'écosystème indien des startups évolue, la venture debt s'impose comme un élément incontournable des stratégies de financement. Sa croissance continue et son institutionnalisation laissent entrevoir un avenir où les startups trouveront un équilibre optimal entre préservation de l'actionnariat et accélération de leur croissance.

# ACTUALITÉS RÉCENTES

## Réunion régionale APAC de Baker Tilly

27 mai 2025

Ajay Sethi, Baker Tilly ASA India, a participé à la conférence régionale APAC à Manille, aux côtés de dirigeants venus de 20 pays. L'ordre du jour portait sur les stratégies tournées vers l'avenir, le capital humain et l'intelligence artificielle, ainsi que sur l'amélioration de la valeur des services dans toute la région.

## M&A Conclave & Awards

5 juin 2025

Lors de la 6<sup>e</sup> édition du M&A Conclave & Awards, Naveen Sharma, Baker Tilly ASA India, a partagé ses perspectives sur l'identification de cibles à fort potentiel en matière de fusions-acquisitions et sur la création de synergies durables, en s'appuyant sur des études de cas réelles.

Bhupendra Bijlani, Baker Tilly ASA India, a co-présidé une table ronde sur le rôle stratégique du capital-investissement dans les opérations de M&A, en mettant l'accent sur la collaboration au-delà de l'apport financier.

## Séminaire sur le droit des sociétés – SIRC, Ernakulam

19 juin 2025

Ramaswami G.N., ASA, est intervenu en tant qu'expert lors du séminaire d'une journée sur le droit des sociétés, organisé par la branche d'Ernakulam

du SIRC de l'ICAI. Il a abordé les articles 185, 186, 188 et 189 de la loi sur les sociétés de 2013. La session a été très bien accueillie par plus de 350 experts-comptables issus de la profession et du monde de l'entreprise.

## Webinaire sur les exportations britanniques : L'Inde est-elle votre prochaine destination ?

6 juin 2025

Lors de ce webinaire, Sunil Arora, ASA et Kim Collaço, Baker Tilly ASA India, ont partagé leur analyse de l'évolution du commerce en Inde et du potentiel économique du pays. La session a porté sur les stratégies d'entrée sur le marché, les cadres réglementaires et les opportunités de croissance. Elle a réuni des dirigeants pour débattre des raisons qui font de l'Inde une destination clé pour l'expansion internationale.

## SIRC Company Law Enclave SIRC

21 juin 2025

Ramaswami G.N., ASA, est intervenu en tant que conférencier lors d'une session technique sur le CARO 2020, dans le cadre du Company Law Enclave de deux jours organisé par le SIRC de l'ICAI, au MMA Management Center. Plus de 250 experts-comptables issus de la profession et de l'industrie y ont participé. Les échanges dynamiques et l'engagement actif ont marqué le succès de l'événement.

## Delhi-NCR s'impose comme un hub Mondial des services financiers

4 juin 2025

Le journal The Times of India a mis en avant Ajay Sethi, Baker Tilly ASA India, dans un article sur la transformation rapide de Delhi-NCR en destination mondiale pour les services financiers, portée par le capital humain, la technologie et les infrastructures.

## Prise de parole sur la proposition de taxe américaine de 3,5% sur les transferts de fonds

2 juin 2025

Bikramjit Singh Bedi, ASA, a exprimé ses inquiétudes concernant la taxe américaine envisagée sur les transferts de fonds, estimant qu'elle pourrait réduire les envois de fonds par les Indiens non-résidents et affecter les entrées de devises en Inde. Il a abordé ses effets potentiels sur les détenteurs de visa H-1B et les étudiants dans un article publié par News18.

## Les cabinets de conseil demandent la suppression des barrières à l'entrée dans les projets publics favorisant les Big 4

11 juin 2025

Nitin Arora, ASA, a souligné la nécessité d'instaurer des conditions équitables dans les appels d'offres publics en matière de conseil, en insistant sur le fait que les critères de sélection devraient se fonder

# ACTUALITÉS RÉCENTES

sur les compétences réelles et non sur l'appartenance à un réseau international. Ses propos ont été relayés dans un article récent publié par Moneycontrol.

**Défis et opportunités pour les auditeurs dans le renforcement des revues de contrôle, audits spécifiques et mécanismes de détection de fraude dans un contexte de normes plus strictes**  
13 juin 2025

Auteur: Parveen Kumar, ASA

Dans cet article, la hausse des cas de fraude en entreprise met en évidence l'urgence de renforcer la gouvernance financière. À l'échelle mondiale, les organisations perdent en moyenne 5% de leur chiffre d'affaires annuel à cause de la fraude, un impact préoccupant. Ces données, issues du ACFE's Report to the Nations, soulignent les risques croissants liés au détournement d'actifs, à la corruption et à la falsification des états financiers.

**Audit interne : un partenaire de croissance pour les startups**  
20 juin 2025

Auteur: Sathyabama R, Baker Tilly ASA India

Cet article explore l'émergence de l'Inde comme troisième plus grand écosystème de startups au monde, en mettant en lumière le rôle des jeunes entreprises innovantes dans

la dynamique de croissance et de transformation. Les startups y sont définies comme des entreprises en phase de démarrage, axées sur des modèles évolutifs à fort potentiel de création d'emplois et de richesse.

**Requalification de la commission de garantie : la Cour suprême tranche le débat... mais définitivement ?**  
3 juin 2025

Auteurs: Harshit Mehta, Chandandeep Kaur & Vijay Krishna, ASA

Cet article examine la question de l'imposition des commissions de garantie versées par des filiales indiennes à leurs sociétés mères étrangères, dans le cadre de montages financiers transfrontaliers. Il met en lumière les différends persistants autour de la qualification et de la source de ces paiements, illustrant la complexité

du paysage fiscal international en Inde.

**Relever les défis fiscaux à l'ère du numérique**  
18 juin 2025

Auteurs: Kunal Arora & Arushi Puri, ASA

Dans cet article, l'essor de l'économie numérique met en évidence les limites du droit fiscal international traditionnel, alors que les entreprises exploitent la technologie pour opérer au-delà des frontières tout en minimisant leur charge fiscale. Il explore la manière dont les modèles d'affaires numériques remettent en question les conventions fiscales existantes et alimentent les débats sur la redéfinition de la présence imposable à travers des concepts tels que l'établissement stable virtuel.



# GLOSSAIRE

## **ACFE**

Association of Certified Fraud Examiner

## **ESG**

Environmental, Social and Governance

## **ITAT**

Income Tax Appellate Tribunal

## **PE**

Permanent Establishment

## **SIRC**

Southern India Regional Council

## **AO**

Assessing Officer

## **ESOP**

Employee Stock Option Plan

## **ITC**

Input Tax Credit

## **RBI**

Reserve Bank of India

## **TDS**

Tax Deducted at Source

## **CAGR**

Compound Annual Growth Rate

## **ETP**

Electronic Trading Platform

## **LODR**

Listing Obligations and Disclosure Requirements

## **RPT**

Related Party Transaction

## **V2**

Version 2

## **CARO**

Companies (Auditor's Report) Order

## **FTS**

Fee for Technical Services

## **M&A**

Mergers & Acquisitions

## **SCN**

Show Cause Notice

## **V3**

Version 3

## **CSR**

Corporate Social Responsibility

## **GST**

Goods & Services Tax

## **M&A**

Mergers & Acquisitions

## **SEBI**

Securities and Exchange Board of India

## **VC**

Venture Capital

## **DTAA**

Double Taxation Avoidance Agreement

## **ICAI**

Institute of Chartered Accountants of India

## **MCA**

Ministry of Corporate Affairs

## **SEBI**

Securities and Exchange Board of India

## **XBRL**

eXtensible Business Reporting Language

## **ECL**

Electronic Cash Ledger

## **IPO**

Initial Public Offer

## **NBFC**

Non-Banking Financial Company

## **PAN**

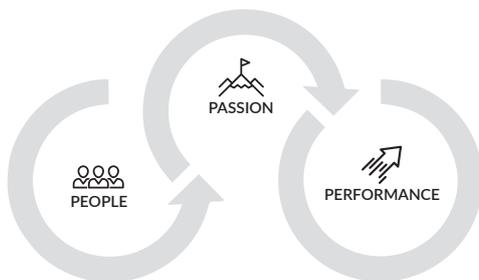
Permanent Account Number

Votre avis nous intéresse.  
N'hésitez pas à nous  
faire part de vos  
commentaires et suggestions  
à l'adresse suivante :

[french.desk@bakertilly.in](mailto:french.desk@bakertilly.in)

# À PROPOS

Un cabinet pluridisciplinaire offrant une gamme complète de services en stratégie d'entreprise, expertise comptable, conseil fiscal ainsi qu'en analyse financière et marketing.



## SERVICES

- Comptabilité et soutien aux entreprises
- Assurance
- Conseil aux entreprises
- Automatisation et transformation digitale
- Gestion des risques
- Fiscalité
- Conseil en transactions

Des équipes solidement structurées, spécialisées par domaine, guidées par des professionnels compétents et expérimentés, présents à travers toute l'Inde, afin de garantir un excellent service aux clients.

ACTUELLEMENT POSITIONNÉ DANS LE TOP 10

DES CABINETS DE COMPTABILITÉ ET DE CONSEIL



**70** Associés/  
Directeurs

**6000+**  
Clients

**1200+**  
Professionnels  
en interne

## PRÉSENCE MONDIALE



**43,000**  
Employés



**700**  
Bureaux



**143**  
Territoires



**\$5.6 Mds**  
Chiffre d'affaires



Clause de non-responsabilité : Toutes les précautions ont été prises pour s'assurer que les informations contenues dans ce document proviennent de sources fiables et sont exactes. Toutefois, ce document n'a pas vocation à fournir un conseil juridique, fiscal, comptable ou professionnel de quelque nature que ce soit. Il est recommandé de solliciter un avis approprié avant d'entreprendre toute action sur des sujets spécifiques.



## Baker Tilly ASA India LLP

### New Delhi (Corporate Office)

Aurobindo Tower  
81/1 Third Floor Adchini  
Aurobindo Marg  
New Delhi 110 017, INDIA  
T +91 11 4100 9999

### Ahmedabad

306 - B, Pinnacle Business Park  
Corporate Road, Prahlad Nagar  
Ahmedabad, 380 015, INDIA  
T + 91 79 4891 5409

### Bengaluru

53/B, LOLS Citadel Level 2 & 3  
1st Main Road, 3rd Phase  
Sarakki Industrial Layout  
J P Nagar, Bengaluru 560078, INDIA  
T +91 80 4907 9600

### Chennai

Unit No. 709 & 710,  
7th Floor 'Beta Wing'  
Raheja Towers, New Number 177  
Anna Salai, Chennai 600 002, INDIA  
T +91 44 4904 8200

### Gurgaon

Time Square Fourth Floor  
Block B, Sushant Lok 1  
Gurgaon 122 002, INDIA  
T +91 124 4333 100

### Hyderabad

Vasavi's MPM Grand  
11th Floor, Unit No 1204  
Yella Reddy Guda Road, Ameerpet  
Hyderabad Telangana 500 073, INDIA  
T +91 40 2776 0423

### Kochi

Pioneer Tower  
207-208 Second Floor, Marine Drive  
Kochi 682 031, INDIA  
T +91 484 410 9999

### Mumbai

Lotus Corporate Park  
G-1801 CTS No.185/A  
Graham Firth Compound  
Western Express Highway, Goregaon East  
Mumbai 400 063, INDIA  
T +91 22 4921 4000

### Affiliés Nationaux

Bhubaneswar, Chandigarh, Pune and  
Vishakhapatnam